

Province du Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité de Palmarolle

Séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue à la salle du conseil au 499, route 393 à Palmarolle, le vendredi 18 août 2017, à 19 heures.

**Séance tenue sous la présidence de Monsieur le Maire Marcel Caron.**

Présences :

M<sup>me</sup> Louisa Gobeil

MM Allan Fortier  
Jacques Chabot  
Fernand Filion  
Jeannot Goulet

Absences :

M<sup>me</sup> Denise Mercier

Assiste également à l'assemblée, madame Carole Samson, directrice générale et secrétaire-trésorière, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**Constatation du quorum et de la régularité de la séance du conseil.**

**Ouverture de la séance à 19 heures et 00 minutes, et mot de bienvenue du président d'assemblée.**

→ **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution n° 17-08-248**

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**L'ordre du jour se lit comme suit :**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS;
  - 2.1. Modifications administratives de la Municipalité envers la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*;
  - 2.2. *Politique de remboursement des frais de non-résidents* – Modification au mode de remboursement;
3. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Fernand Filion et unanimement résolu :

Que l'ordre du jour présenté par la directrice générale, secrétaire-trésorière et secrétaire d'assemblée, Carole Samson, soit adopté tel que présentée.

→ **DOSSIERS ADMINISTRATIFS**

**Résolution n° 17-08-249**

**Modifications administratives de la Municipalité envers la Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.**

Il est proposé par le conseiller Fernand Filion, appuyé par le conseiller Jacques Chabot et unanimement résolu et adopté :

Que les membres du conseil municipal décrètent que :

- les employés de la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*, seront sous la responsabilité de la Municipalité et par conséquent sous l'autorité de la directrice générale et seront assujettis au *Guide de référence des employés municipaux* de la Municipalité;
- la *Corporation des Loisirs de Palmarolle Inc.*, continuera de gérer les activités, mais devra demander à la direction de la Municipalité lorsqu'elle aura besoin de personnel supplémentaire;
- la gérance du restaurant de l'Aréna Rogatien-Vachon sera donnée à contrat.

Ces modifications seront effectives dès la clôture de la présente séance.

**Résolution n° 17-08-250**

**Politique de remboursement des frais de non-résidents – Modification au mode de remboursement**

**Attendu que** la procédure de remboursement est inscrit dans la *Politique* se décrit comme suit : « *Le service de comptabilité émet un chèque par famille, une fois par année en décembre.* »;

**Attendu que** dans la procédure de remboursement des subventions municipales pour l'achat de couches lavables pour bébé, les remboursements se font dans les sept (7) jours suivants l'approbation des documents conformes;

**En conséquence,**

Il est proposé par le conseiller Allan Fortier, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que le conseil municipal autorise la modification au mode de remboursement des frais de non-résidents décrits comme suit : « *Sur réception de tous les documents conformes, et sur approbation de la direction, un chèque sera émis dans les sept (7) jours suivant la demande et acheminé par la poste.* ».

→ **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution n° 17-08-251**

**Levée et fermeture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Louisa Gobeil, appuyé par le conseiller Jeannot Goulet et unanimement résolu et adopté :

Que la séance soit levée à 19 heures et 30 minutes.

Le président d'assemblée,

La secrétaire d'assemblée,

[Original signé]

\_\_\_\_\_  
Marcel Caron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Carole Samson  
Directrice générale